

Conditions d'inscription aux séjours en accueils de loisirs :

- Remplir un dossier d'inscription UFCV
- Compléter la fiche séjour
- Verser les frais de dossier et l'acompte de 50% du séjour

Conditions d'annulation des séjours :

Du fait de l'UFCV : Le séjour peut être annulé si le nombre d'inscrits est inférieur à 10. Dans ce cas l'acompte sera remboursé aux familles ou déduit de la facture de l'espace jeune.

Du fait de la famille : Toute annulation, quel qu'en soit le motif, doit être notifiée par écrit auprès du (de la) directeur (trice) de la structure jeunesse et entraîne une retenue sur le montant du séjour de :

- 25 % 15 jours avant le début du séjour
- 50 % 5 jours avant le début du séjour
- 100 % 3 jours ou moins avant le début du séjour

Aides financières aux séjours :

Pour les familles bénéficiaires d'aides de la Caisse d'Allocations Familiales, merci de nous en informer à l'inscription de votre enfant. Le séjour est éligible aux aides VACAF.



ouvert aux
11 - 13 ans

Séjour Mer

organisé par les espaces jeunes
de Le Verger et de Bourg-Des-Comptes

Du 7 au 11 Juillet 2025
St Pierre Quiberon (56)

UFCV
animation territoriale

Le Verger

ibdc

BOURG-DES-COMPTES

PASS
COLO

ALLOCATIONS
FAMILIALES
Caf
d'Ille-et-Vilaine

ALLOCATIONS
FAMILIALES
VACAF



Ce séjour s'inscrit dans le projet pédagogique des espaces jeunes de Le Verger et de Bourg-Des-Comptes. Proposer un séjour commun permet de rencontrer de nouvelles personnes et/ou de consolider les liens créés lors des activités communes organisées tout au long de l'année.



Les activités :

Séances de surf et de Paddle Géant (**test d'aisance aquatique obligatoire**), temps de plage et de baignade, des veillées...

Le camping se situe au bord de la mer !

Les jeunes seront acteurs et actrices de leur séjour en s'intégrant pleinement dans l'organisation et la mise en place de la vie quotidienne.



L'hébergement :

En tente de 2 ou 3 personnes

Camping Municipal
de Penthièvre,
Avenue Duquesne
56510 Saint-Pierre-Quiberon



équipe d'animation et transport :

Les jeunes seront accompagnés par Ameline (référente du séjour) et Raphaël (animateur surveillant de baignade). Le transport aller et retour s'effectuera en train SNCF avec un départ collectif de la gare de Rennes.

Inscriptions / Tarifs :

*Pour le bon déroulement du séjour, le nombre de place est limité à 12 jeunes.
Date limite d'inscription : 5 juin 2025 (test d'aisance aquatique obligatoire)*

QF < 700 €

170 €

QF < 701 € à 960 €

190 €

QF < 961 € à 1300 €

222 €

QF > 1300 €

250 €

Hors communes

280 €

Aide Vacances Enfants :

Selon votre Quotient Familial (QF), vous pouvez bénéficier d'une aide :
QF > 299 : 70 % pris en charge

QF de 300 à 600 : 50 % pris en charge
QF de 601 à 700 : 30 % pris en charge

Aucune avance de frais est nécessaire.

Pour plus d'informations vous pouvez nous contacter :

Alix MAHIEU (Le Verger)
animationjeunesse.leverger@ufcv.fr